

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 919 Arrête de promulgation

n° 919

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

18 août 1960

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1960

Date du numéro

31 août 1960

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 60-799 du 2 août 1960 modifiant diverses dispositions de la loi du 17 décembre 1926 portant code disciplinaire et pénal de la Marine marchande (J.O.R.F. du 4 août, p. 7237).

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef de Territoire en congé :Le Secrétaire Général,chargé de l'expédition des Affaires courantes,Y. de DARUVAR.